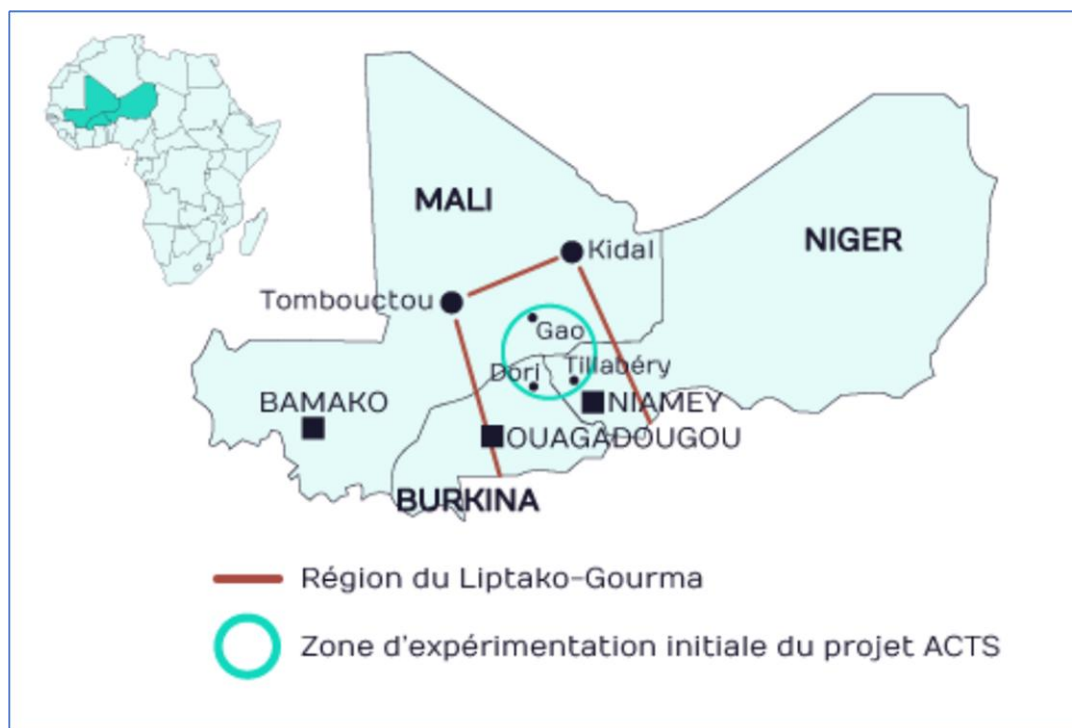




Le rôle de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (ALG) dans la lutte contre l'insécurité entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso



La version animée de cette cartographie est disponible en ligne via ce lien : [Le rôle de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma \(ALG\) dans la lutte contre l'insécurité entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso](#)



I. Missions et statut de l'Autorité du Liptako-Gourma

Créée le 3 décembre 1970 à Ouagadougou, l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma, communément appelée Autorité du Liptako-Gourma (ALG), est une initiative à vocation transfrontalière. L'Autorité du Liptako Gourma couvre les zones historico-géographiques du Liptako (au nord-est du Burkina Faso), et du Gourma¹, mais aussi, de manière plus générale, toute la zone de convergence des trois frontières des pays membres, avec le bassin du fleuve Niger comme axe central. L'organisation a été mise en place pour mutualiser les projets de développement et l'exploitation des ressources de la région. La zone du Liptako-Gourma correspond à un quadrilatère délimité approximativement par Tombouctou et Kidal (Mali), Niamey (Niger), et Ouagadougou (Burkina Faso).

En opérant dans la zone dite des « trois frontières », entre le Burkina Faso, le Mali, et le Niger, l'organisation adopte un point de vue de « pays-frontière ». Le Liptako-Gourma est envisagé comme un espace unique et partagé dans lequel chaque État investit des efforts afin que les stratégies de développement en commun bénéficient au mieux à chaque pays de l'organisation. L'objectif d'intégration sous-régionale de l'ALG répond à une nécessité de connecter des espaces enclavés voisins, dépendants les uns des autres, du fait d'une continuité géographique, malgré l'existence de frontières héritées de la colonisation.

La mission de l'ALG est de créer une culture de travail en commun entre ses trois pays-membres. Le Liptako-Gourma détient un sous-sol riche, et la vallée du fleuve Niger détient un fort potentiel en matière de distribution d'énergie, d'irrigation et d'agropastoralisme.

Dans les faits, l'ALG ne se substitue pas aux programmes de développement des gouvernements de chacun des États-membres. Ses réalisations passées

indiquent une spécialisation dans la planification stratégique à travers le pilotage d'études d'évaluation, d'enquêtes sur les potentialités des terroirs, de missions d'identification, de mise en convergence des acteurs sur des problématiques ciblées². Ainsi, l'ALG se positionne comme un cadre de préparation et de réunion, afin de faciliter la mise en œuvre ultérieure de solutions dont chacun des États-membres peut bénéficier pour ses régions concernées. Les organisations nationales, intergouvernementales et supranationales, les organismes de financement, la coopération internationale, interviennent en concert avec chaque État, par la suite, pour l'exécution des programmes. Ainsi, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publics pour l'Emploi (AGETIP-Mali), l'Union Économique et Monétaire des États d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Banque Islamique de Développement (BID), le Ministère français des affaires étrangères, ont pu intervenir pour la réalisation des projets mis en germe par l'ALG. Cela augure de la possibilité pour les États de bénéficier de l'expertise de l'ALG pour reproduire et transférer les conclusions et stratégies de ses travaux dans des régions extérieures à celles couvertes par l'ALG.

II. La réponse de l'ALG à la crise sécuritaire du Sahel

Aujourd'hui, la prolifération des armes et de l'insécurité via une démultiplication des groupes armés non-étatiques et des mouvements fondamentalistes islamistes armés, apparaissent comme des dangers qu'il convient de traiter désormais comme une autre problématique commune, à aborder de manière unifiée, afin de répondre au mieux au projet initial de développement de la zone des trois frontières. Pendant des décennies, l'ALG a travaillé et porté des projets dans la zone, mais ses équipes n'osent aujourd'hui plus s'aventurer hors des aires urbaines sans escorte militaire conséquente. Ainsi, l'insécurité en commun interpelle directement l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma. Il existe à présent un désir d'ajouter la prise en compte de la problématique sécuritaire à

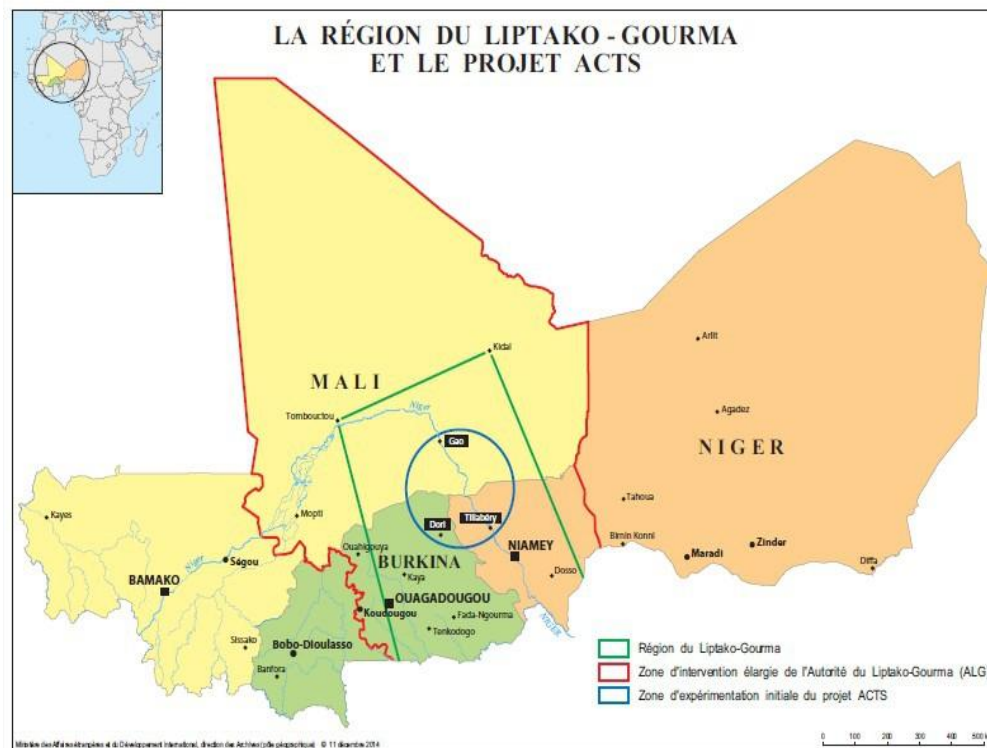


celle du développement, pour mener à bien l'idéal de renforcement des capacités des communautés locales.

Lors de la conférence des chefs d'Etat de l'ALG tenue à Niamey, en janvier 2017, la mission de développement a ainsi été étendue à la sécurité. De plus, les ministres statutaires de l'ALG incluent depuis janvier 2017 ceux de la défense, en plus de ceux des affaires étrangères. Lors de ce sommet de Niamey, fut prise la décision importante de créer une Force Multinationale de Sécurisation du Liptako-Gourma (FMS/LG), inspirée de la Force Multinationale Mixte de la Commission du Bassin du Lac Tchad (FMM/CBLT^{III}). L'ALG, en effet, avait au préalable rencontré le chef de mission de la Force Multinationale Mixte, avec fonction de secrétaire général de la CBLT, Sanusi Imran Abdullahi.

L'idée a par la suite été avancée d'installer l'état-major de la FMS/LG à Niamey, en raison de la proximité de cette capitale avec les zones d'opération potentielles, et de travailler avec des forces militaires et paramilitaires (police, armée, gardes, gendarmerie). La logique est d'opérer à la manière de la CBLT et d'être en appui à la force française Barkhane tout

comme à la Force Conjointe du G5 Sahel (FC-G5S). Le Liptako-Gourma s'inscrit en effet géographiquement dans la zone de mandat du G5 transfrontalier. Cependant, à la différence de la force du G5 Sahel, conçue comme ponctuelle, l'initiative se voulait permanente. Il s'est posé la question du devenir des outils sécuritaires de l'ALG dans la perspective de la fin éventuelle de l'opération Barkhane, ainsi que celle de la redondance avec la FC-G5S. La FMS/LG correspondant aux pays du fuseau centre de la FC-G5S (Burkina Faso, Mali, Niger), elle semble finalement être simplement envisagée comme un outil servant à ancrer dans la durée la coordination et la planification stratégique. De fait, l'ALG ne déploiera vraisemblablement pas de troupes propres. Se pose alors la question de son rôle additionnel à ceux de la FC-G5S.



Source : Division archives du Ministère français des affaires étrangères

III. Perspectives opérationnelles de l'ALG dans la lutte contre l'insécurité

L'ALG ne s'est jamais inscrite formellement dans une vision verticale de son positionnement qui ferait d'elle un instrument intergouvernemental supplémentaire, dans un schéma comparable à ceux de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et





de l'Union Africaine. Elle s'est conçue davantage comme un cadre de planification, d'identification, et d'exécution de programmes d'organismes dont le mandat est géographique. Elle n'a donc pas pour vocation, ni culture administrative, d'être une subdivision de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Il serait difficile, dès lors, de l'aborder comme un maillon sectoriel du G5 Sahel, et d'y voir un cadre dédié à la sécurisation des trois États constituant le centre de celui-ci.

L'ALG a en revanche été inscrite depuis 2015 dans le projet d'Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (Projet ACTS). Ce projet émanant du Ministère français des affaires étrangères, à travers son Fonds de Solidarité Prioritaire, vise à renforcer les capacités des États de l'ALG en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. L'ACTS ambitionne de rendre les coopérations transfrontalières plus efficaces sur les trois frontières, considérant que l'enjeu présent est celui de la maîtrise de la sécurité et des flux humains. Il s'agit :

- D'une part, d'appuyer chaque pays individuellement dans l'élaboration de stratégies tenant compte des problématiques transfrontalières, autour des thématiques de sécurité intérieure, de justice, de douanes, de défense, et de développement.
- D'autre part, d'encourager les États à mettre en place des systèmes de collaboration dans le cadre de projets transfrontaliers, en tenant compte de leurs défis respectifs en matière de souveraineté et de stabilité.

L'ACTS fait intervenir du personnel de la coopération française dans le Liptako-Gourma, de manière intégrée, en combinant des expertises aussi diverses que les enjeux à maîtriser. Elle collabore avec les dispositifs militaires français de la zone, dans une démarche complémentaire.

C'est sans doute dans le lien de l'ALG avec un programme tel que l'ambitionne l'ACTS que l'on peut entrevoir le rôle que l'ALG peut jouer dans la lutte contre l'insécurité dans les zones qu'elle couvre. En effet, la conception de l'ALG en 1970 a répondu aux nécessaires partages d'informations et de ressources entre ses pays-membres. Dans l'espace commun du Liptako-Gourma, les États ont dû communiquer pour que les frontières interétatiques ne soient pas des freins au développement humain. Souvent, les populations locales vivent en effet de la mobilité transfrontalière du bétail et des êtres humains, de ressources naturelles en partage dont l'usage doit être équitable, et de potentialités que la mutualisation des efforts peut concrétiser. D'ailleurs, l'ALG a bénéficié de fonds des différents types de bailleurs précédemment énoncés, pour des projets concernant le contrôle de la transhumance, l'endiguement des virus à travers des campagnes de vaccination, le partage d'expériences dans l'usage des ressources halieutiques, la construction de barrages et de ponts, etc.

Complémentarité entre l'ALG et le G5/SAHEL

A travers ces expériences, l'ALG a été positionnée pour répondre aux questions de développement que le G5 Sahel se donne lui aussi pour mission de résoudre, selon une approche holistique de la sécurité et du développement, rendant l'une nécessaire à l'autre : la sécurité est considérée comme mise en danger par l'échec du développement et le développement comme mis en péril par l'insécurité. On oublie en effet trop souvent qu'au même titre que la promotion de la sécurité, la promotion du développement économique figure au cœur des missions attribuées au G5 Sahel lors de sa création en 2014. L'ALG peut fonctionner comme l'outil d'études, d'identification, et de suivi de projets de développement qu'il a toujours été, avec un renforcement nécessaire de ses capacités, à la mesure de la crise grave que vit la zone des trois frontières, où le développement comme la sécurité sont tous deux mis à mal. En cela, user de l'expérience de l'ALG pour servir





une vision plus large et intégrative de la sécurité dans le cadre du G5/Sahel, paraît une stratégie prometteuse.

L'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma est en effet un cadre consensuel et possédant une identité civile et intellectuelle spécifiques. Dans la lutte contre l'insécurité au Burkina Faso, au Mali, et au Niger, elle peut être un outil de planification et d'exécution rassurant pour les populations locales. Les craintes des populations civiles quant aux modalités d'interventions des forces de sécurité nationales et internationales, auraient mérité une attention préalable à laquelle l'expertise de l'ALG aurait pu répondre plus tôt.

La caractéristique profondément transnationale de l'insécurité actuelle au Sahel requiert une démarche intégrée en matière de développement, de gouvernance et de sécurité, tant les espaces sont liés, par-delà les frontières interétatiques. Des mouvements comme l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS) ou Ansar-ul-Islam naviguent quotidiennement de part et d'autre des frontières, y menant des attaques, se réfugiant dans des bases arrière, et provoquant des mouvements de population. Aujourd'hui, le Liptako-Gourma se situe au centre du cyclone de la violence au Sahel.

Aussi bien au Burkina Faso, au Mali, qu'au Niger, la pédagogie manque quant aux intentions d'une force se voulant nouvelle, comme la Force Conjointe du G5 Sahel. Les arrestations en masse, les exactions commises sur les civils par des agents de l'État, requièrent une réponse en termes de médiation dans laquelle l'ALG pourrait intervenir, du fait de sa présence non-invasive et de ses réseaux intergouvernementaux et micro-locaux, entre la planification et l'exécution des projets. L'apport spécialisé de l'ALG se trouve ainsi dans sa connaissance du territoire. L'ALG possède d'ores et déjà un historique de fonctionnement dans la zone transfrontalière et une connaissance des acteurs pouvant être mobilisés pour le renseignement humain, la médiation, et la

pédagogie par rapport à l'action des institutions de sécurité ayant vocation à opérer dans le Liptako-Gourma. Sans démultiplier les cadres de déploiement de forces armées et les affiliations institutionnelles des personnels de sécurité, l'ALG peut avoir un impact sur les opérations de chacune des trois armées nationales contribuant à la Force Conjointe du G5 Sahel, et à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA)^{iv}.

Bien que les agents des États soient ciblés par les groupes armés hostiles (notamment ceux se réclamant du djihad armé), la non-militarisation de l'ALG et sa profession de foi au service du développement humain en font naturellement un interlocuteur plus rassurant. Les civils, gangrenés par les groupes armés et éprouvés par les violations de droits humains dont ils sont victimes tout comme par la grande pauvreté, ont besoin d'interlocuteurs affichant un souci premier pour les questions de développement et de gouvernance. Le travail à mener pour gagner l'adhésion des civils constitue un nœud vital de la solution des crises sécuritaires actuelles. Les civils administrés par les États constatent l'absence de ceux-ci. À cela s'ajoutent les pratiques abusives menées au nom de la sécurité, une déconsidération de leur statut de victimes, une relégation des questions de gouvernance et de développement à des rangs inférieurs à la lutte contre les groupes armés non-étatiques.

L'ALG peut se faire un pont interinstitutionnel, pour fédérer des projets et fonds de sources diverses, les utiliser pour la planification stratégique, puis en faire bénéficier ses différents partenaires. Par exemple, en addition à l'ACTS, l'USAID dispose d'un programme de lutte contre l'extrémisme violent visant à appuyer le G5 Sahel et la CEDEAO. L'ALG, familière de ces organisations, peut soumettre des analyses et proposer des restitutions et formations pour le G5 Sahel et la CEDEAO, dans la lutte contre les phénomènes de radicalisation violente. Elle aiderait ainsi à répondre aux questions de développement et de gouvernance faisant partie des missions du G5 Sahel, dans son fuseau centre.



En offrant ses expertises accumulées, et par une action différente de celle des forces militaires, l'ALG pourra également sous-traiter du travail de préparation aux interventions de ces forces, pour ce qui est des aspects humains de l'information stratégique, à condition de la considérer comme un élément actif du schéma de lutte contre l'insécurité des trois pays-membres, à la manière de sa figuration dans l'ACTS. En intervenant sur le terrain avec une identité civile mais non-armée, l'ALG possèdera des capacités en matière de relations publiques plus rassurants, facilitant la nécessaire collaboration des forces armées, avec les civils.

Si sa structure est renforcée, il existera une possibilité pour l'ALG d'alléger le fonctionnement du G5 de la partie plus civile de son travail, vers le but commun de lutter contre l'insécurité au Sahel./.

Auteur : Dougoukolo Alpha Oumar BA-KONARÉ, Docteur en psychologie clinique

Références :

- <http://www.cbtl.org>
- <http://www.g5sahel.org>
- <http://www.Liptakogourma.org>
- Desgrais Nicolas, 2017, *L'union des cinq fait sa force*, Theconversation.com

ⁱ Le Gourma correspond à la zone naturelle délimitée au nord et à l'est par le fleuve Niger, par la zone exondée du Hayré (cercle de Douentza actuel, au Mali) à l'ouest, et par la région du Sahel (Burkina Faso) au sud.

ⁱⁱ L'ALG a ainsi opéré sur des questions de transhumance transfrontalière, de santé publique, ou encore de construction de routes.

ⁱⁱⁱ La CBLT, fondée en 1964, a été confrontée aux problématiques de banditisme armé et de difficile circulation autour des frontières nord du Nigéria dans les années 1990. Créée en 1994

avec des unités nigérianes, la Force Multinationale Conjointe (connue sous le sigle MNJTF) a par la suite intégré les autres pays de la CLBT (sauf la Libye) ainsi que le Bénin. La CBLT partage donc avec l'ALG l'expérience d'une mutation des missions devenue nécessaire du fait d'enjeux sécuritaires menaçant les États, la circulation entre eux, et le développement de chacun.

^{iv} Bien que disposant d'un mandat spécifiquement pour le Mali, la MINUSMA est de fait impliquée dans des enjeux transfrontaliers, car les déplacements de population victimes et l'insécurité transfrontalière entrant au Mali requièrent son implication humanitaire et sécuritaire.



Avec le soutien de

Les analyses de l'ASA n'engagent pas l'OIF

